

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 10.12.2009 À 15 HEURES À STRASBOURG (CUS – SALLE DES CONSEILS)

Convocation du 02.12.2009

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 26 titulaires
11 suppléants

Délibération n°160 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 22 octobre 2009

Le procès verbal a été adressé à tous les membres du Comité syndical le 9 novembre 2009.

Il est pris bonne note au procès-verbal que Monsieur François JEHL était excusé au Comité syndical du 22 octobre 2009.

Après lecture faite,

*Le Comité syndical,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 22.10.2009.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT